

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D011/2021

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 9 mars, à 18 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au sein de la salle Capitulaire – Place de la République - 27300 Bernay, sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE.

Date de convocation : 1^{er} mars 2021

Nombre de membres

en exercice : 21

Présents : 20

Pouvoirs : 1

Votants : 21

Étaient présents : M. GRAVELLE Nicolas, M. ANTHIERENS André, M. BONNEVILLE Roger, Mme CANU Françoise, M. COURTOUX Thomas, Mme DELACROIX-MALVASIO Delphine, Mme FERIÈRE Jocelyne, Mme GARNIER Laëtitia, Mme GOULLEY Martine, Mme GUERRAND Sylvie, Mme HALBOUT Nicolle, Mme HEURTAUX Jocelyne, M. LAHRECH Ahmed, Mme MAGNAN Nora, Mme NADAUD Nadia, Mme PANNIER Brigitte, Mme PERRET Florence, M. POUCKET Ghislain, Mme TELLIER Gaëlle, Mme VAGNER Marie-Lyne

Était absent : M. BOULAYE Guillaume.

Pouvoir(s) : Monsieur BOULAYE a donné pouvoir à Madame VAGNER.

Secrétaire de séance : Monsieur Roger BONNEVILLE

Objet : Enfance Jeunesse - Approbation des modifications des règlements intérieurs des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant

PJ : 3 règlements

Considérant que les établissements d'accueil du jeune enfant fonctionnent sous couvert de règlements intérieurs adoptés en conseil d'administration du 20 octobre 2017 et actualisés par délibération D054/2019 du 20 septembre 2019,

Considérant qu'il convient de porter des modifications à ces règlements afin d'introduire une mesure relative aux impayés des familles ainsi que la modalité de tarification à la demi-heure qui fait suite au contrôle de la Caisse d'Allocations Familiales,

Il est soumis à l'approbation du conseil d'administration les règlements intérieurs du multi-accueil de Beaumont-le-Roger, de la micro-crèche de Goupil-Othon et de la micro-crèche de Serquigny.

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

↳ Approuve les modifications des règlements intérieurs des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

↳ Autorise Monsieur le Président à opérer les actions nécessaires à leur mise en œuvre.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du C.I.A.S.,

Nicolas GRAVELLE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20210309-21D011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2021

